

## **Pôle Solidarité et Santé / Service Logement**

Madame, Monsieur,

**Afin d'instruire au mieux votre dossier, nous vous demandons de vous présenter personnellement et munis des justificatifs suivants :**

**Original ± photocopie**

**Documents obligatoires pour l'enregistrement sur le Système national uniquement :**

- Le formulaire demande de logement social (cerfa n°14069\*2) dûment rempli
- Carte d'identité ou passeport, titre de séjour - recto-verso du demandeur
- Avis d'imposition ou de non-imposition (N-2 et N-1) du demandeur, du conjoint ou du co-titulaire

**ET**

**Documents complémentaires et obligatoires pour l'enregistrement, l'instruction et le suivi de votre dossier par Goussainville :**

- Carte d'identité ou passeport, titre de séjour - recto-verso (du conjoint ou du co-titulaire, enfants majeurs, parents, hébergés)
- Livret de famille, sinon acte de naissance des mineurs et acte de mariage
- Si naissance attendue (certificat de grossesse)
- Justificatif de revenu des 3 derniers mois (fiches de paie, bilan comptable, attestation paiement pôle emploi, attestation paiement récente CAF, pension retraite, pension invalidité, décompte sécurité sociale, pension alimentaire versée ou reçue, etc)
- Justificatif d'emploi (contrat de travail, extrait k-bis, notification d'ouverture de droit pôle emploi, notification Maison Départementale des Personnes Handicapées, etc)
- Si séparé ou divorcé (jugement du Juge aux Affaires Familiales ou jugement de divorce ou convention de divorce ou ordonnance de non-conciliation)
- Jugement de tutelle ou de curatelle

**Tournez la page SVP**

- Justificatif du domicile :
  - Si locataire (dernière quittance de loyer, bail de location)
  - Si propriétaire (taxe foncière N-1, tableau remboursement du crédit, promesse de vente)
  - Si hébergé (attestation d'hébergement et le lien avec l'hébergeant + copie recto-verso de sa carte d'identité)
  - Si sans abri ou sans domicile fixe (certificat de domiciliation)

### **Autres documents complémentaires**

- Si violence conjugale (récépissé du dépôt de plainte uniquement)
- Si problème de santé grave (certificat ou rapport médical)
  
- Si congé donné par le propriétaire (la lettre de congé)
- Si expulsion (le jugement)
- Si logement insalubre (l'arrêté préfectoral d'insalubrité)

**Le dépôt du dossier se fait uniquement sur rendez-vous :**

**Tél. : 01 39 94 60 77**

**ou 01 39 94 60 79**

**Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré**